



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1765

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat
"participatif"

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1765 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LA FABRIQUE DE
L'HABITAT "PARTICIPATIF"

(DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite impulser un nouvel urbanisme en produisant un aménagement plus soutenable, et à taille humaine permettant de donner plus de place à la nature, aux espaces publics, aux équipements et à la participation citoyenne.

Pour construire la ville de demain, la politique de l'habitat vise à rendre accessible le logement pour tous et à favoriser le « bien-vivre ensemble », notamment, par la production de logement abordable et le développement de la mixité sociale.

L'habitat participatif est l'un des leviers permettant de répondre à ces enjeux. Il permet de donner une place aux habitants dans le développement et le fonctionnement de leur territoire, et de les soutenir dans un contexte de marché immobilier tendu.

Ainsi, pour favoriser la mise en œuvre de projets d'habitat participatif, la Ville de Lyon souhaite attribuer une subvention à l'association La Fabrique de l'Habitat Participatif.

La Fabrique de l'Habitat Participatif

La Fabrique de l'Habitat Participatif est une structure locale constituée d'associations militantes de promotion de l'habitat participatif (Cohab'titude et Habicoop AURA), de structures professionnelles de promotion immobilière (Cap Habitat Coopératif et Habitat & Partage), et de structures d'accompagnement (association Cologi, et accompagnatrices indépendantes Audrey Gicquel et Carole Samuel).

L'objectif de l'association est de favoriser la participation citoyenne dans l'aménagement et la construction de la ville de demain en plaçant les habitants au cœur des projets, et ce, dès leur phase de conception.

Leurs actions visent à promouvoir l'habitat participatif sous toutes ses formes et à faciliter l'émergence de projets grâce à la sensibilisation d'un large public, la formation de particuliers, d'acteurs professionnels, d'élus, la constitution de groupes, la mise en relation de groupes avec des acteurs, des fonciers.

Pour ce faire, La Fabrique de l'Habitat Participatif propose d'associer les habitants dès les premières études urbaines des projets de construction ou de réhabilitation en réservant un pourcentage de logement dédié à de l'habitat participatif et coopératif.

La Fabrique de l'Habitat Participatif prévoit un encadrement de la participation des habitants par la création d'un collectif qu'elle formera à la démarche de projet et accompagnera au cours des différentes étapes.

Avec le soutien financier de la Ville à travers une subvention de fonctionnement d'un montant de 4000 €, l'association développera un incubateur afin de développer les projets d'habitat participatif sur la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros pour l'année 2022 est attribuée à l'association La Fabrique de l'Habitat.

- 2- La dépense correspondante, soit 4000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 sur la nature 65748, fonction 552, programme HABPUB, opération gestion de la demande locative, ligne de crédit 41362.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET